

NOS AGRÉMENTS ET CERTIFICATIONS

Suivez votre formation chez ECF PRO VIGIER Roche La Molière en toute confiance

Nos certifications et agréments vous garantissent des contenus et systèmes d'évaluation de qualité.



Agrément préfecture pour les Permis B1, B96, BE, C, C1, CE, D, D1 AAC et post-permis, N° E 20 042 0001 0 délivré par la préfecture de la LOIRE le 8 octobre 2024 (valide jusqu'au 7 octobre 2029).

Agrément préfecture pour animer les stages de sensibilisations à la sécurité routière N° R 14 063 0002 0 en date du 25 septembre 2024 (valide jusqu'au 24 septembre 2029).



Agrément pour l'organisation de session d'examen conduisant au Titre Professionnel de Conducteur de Transport en commun sur route, de Conducteur de Transport Routier de Marchandises sur Porteur, de Conducteur de Transport Routier de Marchandises sur Tous Véhicules, Exploitant en transport routier de marchandises et de Préparateur de commandes entrepôt par le préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes (valide selon agréments).

Arrêté portant sur l'agrément pour dispenser la Formation Professionnelle initiale et continue des Conducteurs de Transport Routier de Marchandises FIMO/FCO/Passerelle Marchandises en date du 16 février 2024 (valide jusqu'au 16 février 2029) par le préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes.

Arrêté portant sur l'agrément pour dispenser la Formation Professionnelle initiale et continue des Conducteurs de Transport de Voyageurs FIMO/FCO/Passerelle Voyageurs en date du 8 septembre 2023 (valide jusqu'au 8 septembre 2028) par le préfet de région Auvergne Rhône-Alpes.



Certification CACES® ECF Services sur les recommandations R482 Engins de chantier cat A, B1, C1, D, E, F, G, R485 Chariots de manutention gerbeurs à conducteur accompagnant cat 2, R486 Plateformes élévatrices mobiles de personnel cat A, B, C, R489 Chariots de manutention automoteurs à conducteur cat 1A, 1B, 2B, 3, 4, 5, 6, 7 et R490 Grues de chargement Poste fixe + Option Télécommande sous le numéro" ICSCAC 0128" (national).



Centre d'examen Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) au sens de l'article 22 de l'Arrêté du 15 février 2012 reconnus par le Ministère de la Transition Ecologique (MTE)



Agrément délivré par l'INRS, l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, N° H30726/2018/SST-1/0/02 le 23 décembre 2028.



Partenaire de l'APTH pour les formations " Matières Dangereuses " (ADR). APTH Agréé par le ministère des transports : Arrêté ministériel du 27 octobre 2017 – NOR : TREP1730325A.



Certification ISO 9001 version 2015 " applicable aux OF " N° 2017/77354.6 (certification collective).



L'ECF Vigier est certifiée Qualiopi depuis octobre 2021. La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes : ACTIONS DE FORMATION